



# **LA FEDERATION COMMUNIQUE**

## **LE DÉPEÇAGE ORGANISÉ DU GROUPE DOUX**

Le délai de dépôt des offres de reprise de la branche « produits frais » du groupe DOUX auprès du Tribunal de commerce de Quimper, a été fixé au 10 août. Cette procédure s'inscrit dans la décision de liquidation de cette partie du groupe à partir du 10 septembre, suite au jugement du 1<sup>er</sup> août 2012 se prononçant en faveur du plan de continuation du tandem Charles Doux – Banque Barclays pour les activités « export » et « produits élaborés ». Cette décision engageait déjà le démantèlement et le dépeçage du groupe DOUX. Dans la logique de cette décision, les offres de reprise poursuivent le processus de dépeçage du groupe.

On ne pouvait rien attendre d'autre d'un « tribunal des affaires » qui juge en fonction d'intérêts capitalistes bien compris. Ainsi les LDC, DUC et autres font-ils leur marché pour s'accaparer ce qui les intéresse dans leur recherche de profits immédiats. Peu importe les centaines de salariés laissés à l'abandon et promis au chômage, à la précarité, à la misère. Peu importe l'outil industriel mis au rancart et la fermeture de plusieurs sites. Peu importe l'affaiblissement de la filière avicole française et le risque d'une plus grande dépendance encore vis-à-vis des importations. Peu importe, du moment que les intérêts égoïstes de quelques uns, et en premier de Charles Doux et de la banque anglaise Barclays, sont satisfaits !!!

La minceur du plan de continuation Doux-Barclays, centré sur l'export et les produits élaborés, montre bien que ces secteurs n'échapperont pas aux restructurations et licenciements. Les offres de reprise du « frais » signifient des centaines de licenciements et la fermeture de plusieurs sites. La CGT, favorable à interjeter appel de la décision du Tribunal de Quimper, continue de travailler pour que cet appel se construise dans l'unité la plus large possible.

Le gouvernement a l'obligation politique et le devoir moral d'arrêter ce massacre en contestant la décision du Tribunal de Quimper. La mise sous tutelle publique revendiquée par la CGT permettrait la construction d'une solution pérenne pour l'avenir du groupe et de la filière avicole française afin d'éviter cette catastrophe sociale et économique pour l'ensemble de la filière et des territoires. Cette solution globale n'a d'ailleurs été intégrée dans aucune proposition. L'ouverture d'un processus de discussions sous l'égide des Ministères de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'impose d'urgence pour créer les conditions du maintien du potentiel industriel et des emplois.

Le 10 août 2012

Syndicats CGT du groupe Doux  
Unions Départementales CGT des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine, du Morbihan  
Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT